



Un PLFSS 2020 déconnecté de la pertinence des soins

Paris, le 7 octobre 2019 – Le PLFSS 2020 est construit avec les mêmes méthodes comptables et la même idéologie que les précédents PLFSS et, cela en dépit du plan ambitieux « Ma Santé 2022 ». Dans le champ du dispositif médical, ce projet ne permettra nullement d'améliorer l'efficience et la pertinence des soins.

A l'annonce des mesures préconisées dans le cadre du PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) 2020, le Snitem ne peut que constater les incompatibilités entre l'ambition et les priorités du plan « Ma Santé 2022 » et ce texte.

En matière d'économie, l'effort demandé de 200 millions d'Euros au secteur du dispositif médical est délirant. Il n'est basé sur aucun rationnel de besoins de santé ou de pertinence des soins ! Cette démesure dans le montant d'économie à atteindre est, aussi, en totale contradiction avec les orientations du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) qui prévoit de « renouer avec la croissance tout en assurant une soutenabilité de la dépense »

Dans ce PLFSS, comme très souvent, voire systématiquement, sont appliquées au secteur du dispositif médical des mesures de régulation recyclées du médicament qui sont inadaptées, injustes et inefficaces au vu des spécificités du secteur et elles sont encore une fois déconnectées de la pertinence des soins à l'instar de la mesure de clause de sauvegarde envisagée.

Le Snitem va proposer des modifications du texte du PLFSS pour que celui-ci soit cohérent avec les promesses du gouvernement d'avoir une approche de maîtrise médicalisée plutôt qu'une approche comptable simpliste. Cette approche de maîtrise médicalisée et de pertinence des soins doit s'inscrire dans le futur accord cadre qui doit être conclu avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) avant la fin de l'année et donc applicable dès 2020.

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 440 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. www.snitem.fr

Contacts

Snitem :

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

Relations presse / Agence PRPA :

Alizée Feauveaux, alizee.feauveaux@prpa.fr - 01.77.35.60.94 / 06.29.30.89.22

Anne Pezet, anne.pezet@prpa.fr - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88